



CP 315.01 SECTEUR AVIATION (entretien)

SALAIRES 01/03/2020

Indexation et augmentation des salaires minimums et de la prime de pouvoir d'achat

Au 1er septembre 2018, les salaires minimums pour les ouvriers et les employés du secteur ont été indexés de 2 % suite au dépassement de l'indice-pivot.

Au 1er juillet 2019, ces mêmes salaires seront augmentés de 1,1 % en application de l'accord sectoriel.

Au 1er mars 2020, les salaires minimums pour les ouvriers et les employés du secteur ont été indexés de 2 % suite au dépassement de l'indice-pivot.

Cette indexation et augmentation seront également appliquées à la prime de pouvoir d'achat.

Vous trouverez ci-après un aperçu des salaires minimums et de la prime de pouvoir d'achat.

	Indexation 01.09.2018 (+ 2%)	Augmentation au 01.07.2019 (+ 1,1%)	Indexation 01.03.2020 (+ 2%)
Prime de pouvoir d'achat	€ 150,21	€ 151,86	€ 154,90
Salaire minimum ouvriers	€ 11,91	€ 12,04	€ 12,28
Salaire minimum employés	€ 1.960,66	€ 1.982,23	€ 2.021,87

